

N° 27.299.25/14

DATE DE
CONVOCATION

21 Mars 2025

Nombre de Conseillers

En exercice 27

Présents 24

Votants 24

Objet :

SIEGE 27 – convention
de travaux rue
BROSSOLETTE et
Rond-Point clos
MEGRET

DÉPARTEMENT DE L'EURE
CANTON EVREUX NORDMAIRIE
DE
GRAVIGNY***EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 Mars à 18 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CRETOT Didier, Maire

Etaient présents :

Didier CRETOT, Florence DAMERON, Christophe LATOUCHE, Brigitte RAMETTE, Marc ALBERT, Corinne LUCAS, David PERREAU, Manuel CRETOT, Pascal LEVEAU, Brigitte RICAUX, Sonia LEMASSON-BAUMANN, Xavier LORDET, Pascal DOAT, Florence PIQUET, Yann LEMASSON, Nicolas PALOC, Marcel VANOT, Maxime HUMBERT, Patrik WATEL, Brigitte BOULAT-DAUFRENE, Géraldine VALOUR, Jean-Luc TANQUEREL, Claire MOURAUD, Jean Pascal LECOQ

Le quorum est atteint

Absents :

Mr BENOUDA Abdelkader

Mme Jocelyne DUCHESNE

Mme Gwendoline LEBLANC-GONSARD

A été élue secrétaire de séance : Mme Brigitte RICAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Syndicat Intercommunal de l'Électricité et du Gaz de l'Eure, dont la ville de GRAVIGNY est membre,

Vu la délibération du 16 décembre 2024, donnant un avis favorable pour des travaux d'enfouissement rues BROSSOLETTE, des Aubépines et du Rond-Point Clos Mégret.

Considérant le programme 2025 proposé par le syndicat et les possibilités financières de la ville

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'APPROUVER les conventions avec le Syndicat Intercommunal de l'Électricité et du Gaz de l'Eure, SIEGE 27, pour les travaux d'enfouissement rue BROSSOLETTE et du Rond-Point Clos Mégret. La participation de la ville sera de 33 666 € HT pour la rue BROSSOLETTE, et, 14 917 € HT pour le rond-point du Clos Mégret.

Article 2 : d'AUTORISER le Maire ou l'un de ses Adjoints à les signer ainsi que tout document se rapportant à ces 2 conventions,

Fait et délibéré à Gravigny,

Pour extrait certifié et conforme

Le Maire

